



« Compte-Club » : Facture vers les clubs

Procédures pour les inscriptions aux compétitions

Les engagements et toutes les pénalités des compétitions départementales sont comptabilisés dans un compte club.

Depuis ce compte club, tous les clubs recevront deux factures.

- Une facture qui couvrira les engagements et pénalités de la phase 1 qui sera envoyée en janvier.

- Une facture qui couvrira les engagements et pénalités de la phase 2 qui sera envoyée en juin.

Elles seront adressées individuellement à chaque club vers les dirigeants dont l'adresse mail est renseignée dans Spid. Il s'agit donc du président, secrétaire, trésorier et correspondant.

Le paiement devra s'effectuer dans les temps indiqués et de préférence par virement sous peine de recevoir une pénalité de 50€. Pour les virements, il faudra indiquer en libellé : Numéro et nom du club – Facture Phase 1 ou 2.

Le championnat par équipes

Pour la phase 1, les clubs réengagent leur(s) équipe(s) et peuvent en inscrire de nouvelles ; les frais d'inscription apparaîtront dans la facture de la phase 1.

Pour la phase 2, les clubs peuvent inscrire de nouvelles équipes ; les frais d'inscriptions apparaîtront dans la facture de la phase 2.

Les pénalités sont comptabilisées par les responsables de l'épreuve et seront incluses dans facture de la phase concernée.

Le Critérium Fédéral

La Ligue se charge des inscriptions et suit le dossier financier.

Au niveau départemental, les amendes : « Absence non justifiée dans les temps sans certificat médical » sont ajoutées dans le compte club de la phase concernée.

Pour rappel, il faut prévenir de son absence avant le jeudi 14h30 précédent le tour pour éviter une amende et être excusé sur le tour.

Le Championnat Jeunes

Les clubs inscrivent leur(s) équipe(s) avant la Journée 1. Il est possible d'inscrire une nouvelle équipe 15 jours avant la journée 2, 3 ou 4.

Pour les inscriptions des journées de la phase 1 les frais apparaîtront dans la facture de la phase 1.

Pour la journée 4 de la phase 2, les frais apparaîtront dans la facture de la phase 2.

Les pénalités au cours de toutes les journées sont comptabilisées par le responsable de l'épreuve et seront incluses dans la facture de la phase concernée.

Le Championnat Corpo et le Critérium Corpo

Les clubs inscrivent leur(s) équipe(s) et ou joueur(s) et envoient leur bulletin d'inscription ainsi que le chèque couvrant ces frais au responsable de l'épreuve.

La Coupe départementale

Les clubs inscrivent leur(s) équipe(s) en phase 2.

Les frais d'inscription et les amendes sont comptabilisés par le responsable de l'épreuve et apparaîtront dans la facture de la phase 2.

Pour les autres compétitions :

La Coupe nationale Vétérans

La compétition des 500 points

Le Critérium Vétérans

Le Top Jeune

Les Interclubs

Les Finales par classement

Le Challenge PBM

Le Championnat de l'Oise et son tournoi de qualification

- Les clubs inscrivent leur(s) équipe(s) ou leur(s) joueurs(s).
- Les frais d'inscription et les pénalités sont relevés par le responsable de l'épreuve.
- Dès que la liste des participants est diffusée sur le site (environ 8 jours avant la compétition), tout désengagement entraîne la retenue du montant de l'inscription qui sera notée dans la facture de la phase concernée
- Une équipe ou un joueur doit prévenir de son absence, au plus tard le jeudi 14h30 précédant la compétition. A défaut, une pénalité en plus de la retenue de son engagement sera comptée (voir tarif en cours)
- Si ce dernier présente un certificat médical scanné (ou par voie postale, le cachet de la poste faisant foi) avant le mardi midi suivant la compétition au responsable de l'épreuve, l'engagement et la pénalité s'annulent.

Les entrainements (stages Jeunes, séances 5-9) et les formations « Initiateur de Clubs » de la filière fédérale des cadres techniques

Les frais d'inscription sont comptabilisés par le responsable et seront inclus dans la facture de la phase concernée.

Toute absence non justifiée auprès du responsable sera comptabilisée.